252

Province, après ce que nous en avons raporté

le mois passé.

Ce qui est exigé des Etats, & leur réponse.

Le jour même du départ de Sa Maj. Prussienne pour retourner à Berlin, qui étoit le 24. Janvier, Elle sit déclarer par ses Officiers aux Députés des Etats de la Principauté, qu'ils eussent à lui prêter hommage. Les Etats ayant demandé trois jours pour déliberer sur cette proposition, ils remirent le 27. à ces Officiers une reponse, par laquelle ils exposent les raisons qui ne leur permettent pas de faire ce que le Roi demande d'eux, en voici la traduction.

« La proposition que les Commissaires de » guerre du Roi de Prusse ont faite de bouche » le 24. de ce mois, & plus amplement par la 50 lecture d'un Ecrit, à la Cour génerale des Ta-» xes, & ensuite aux Députés du Trésor, ayant ⇒ été duëment raportée à l'Assemblée publique, 50 on a reconnu qu'elle étoit contraire à la 50 Constitution du Pays, aux Droits & Prérogatives des Etats, & au Serment de tous les » Envoyés, Députés & Officiers du Pays, qui 33 composent l'Assemblée publique; & qu'en consequence, n'étant pas en leur pouvoir de s'y prêter, ils se promettoient de l'équité du 25 Roi de Prusse, pour la personne duquel ils 30 avoient d'ailleurs tout le respect dû a un si 30 grand Prince, qu'il desaprouveroit lui-même la moindre démarche qu'ils voudroient faire 35 contre leur serment, & ne ressentiroit pas le 55 refus que la réligion & l'honneur leur arra-35 choit; d'autant que Sa Maj. demanderoit elle-" même de ses propres Sujets, dans de semblables conjonctures, la même fidélité & le même mattachement à leur devoir.

» C'est-là le raport que je suis chargé de